

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 13 décembre 2022**

*L'An deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2022/DELIB/081**

**Objet :**

*Convention de mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale de Camaret-sur-Aigues Adjoint territorial d'animation ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe*

**Rapporteur :**

*Philippe de BEAUREGARD*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Laurence TURCHINI donnant procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER donnant procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET,

**Absents excusés :** Elvire TEOCCHI.

**Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L334-1, L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention aux termes de laquelle la mairie de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse) et celle du Centre Communal d'Action Sociale de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse) se sont entendus, avec accord des intéressés, sur les conditions de la mise à disposition d'un adjoint d'animation territorial pour exercer les missions de responsable du CCAS et d'animation des ateliers adultes ainsi que d'une ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer l'animation d'ateliers adultes au sein de la Maison pour Tous « vies-à-vies », gérées par le CCAS de Camaret-sur-Aigues,

Considérant que la mise à disposition débutera :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025, à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, pour l'adjoint d'animation territorial exerçant les missions de responsable du CCAS et d'animation des ateliers adultes,
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025, à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe exerçant les fonctions d'agent d'animation des ateliers adultes,

Oùï la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition les intéressés selon les termes définis par les conventions,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver la mise à disposition selon les termes définis par conventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Sylvette GILL,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical oval shape with a horizontal line at the bottom.

Publié sur le site de la commune le 22 DEC. 2022  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 21 DEC. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeurs citoyen accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).

